



UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI

Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires
Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement

Revue scientifique thématique semestrielle
Environnement et Dynamique des Sociétés



N° 014
Juin
2026



Presse Universitaire
Niamey



ISSN



1859 - 5146

UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI (NIGER)

Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires
Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement

LERTESS - AD

Revue scientifique thématique semestrielle

Environnement et **D**ynamique des **S**ociétés







FACTEUR D'IMPACT (SJIFactor.com)		INDEXATION EDS	
2024	4,9	 https://sjifactor.com/passport.php?id=23616	
2023	4,866		
2022	4,497	 https://universiteabdoumoumounideniamey.academia.edu/EnvironnementetDynamiquedesSoci%C3%A9t%C3%A9sEDS	
2021	4,09	 <small>INTERNATIONAL STANDARD SERIAL NUMBER NIGER</small> https://portal.issn.org/resource/ISSN/1859-5146	
2020	3,752	 <small>Connecter la recherche et les chercheurs</small> https://orcid.org/0009-0006-0118-2004	

Photo de couverture : Vue de la cuvette oasienne d'Issoufory, située dans le département de Goudoumaria, région de Diffa au Niger M. WAZIRI M. Zaneidou, 2026

MAQUETTE & PAO: Dr MAMAN WAZIRI MATO Zaneidou, LERTESS/AD, UAM - Niamey

N° 014

ISSN



1859-5146

JUIN 2026

Note aux auteurs

La revue « Environnement et Dynamique des Sociétés » du Laboratoire d'étude et de recherche sur les territoires sahélo-sahariens : aménagement, développement est une revue thématique semestrielle. Elle publie en français ou en anglais des articles originaux ou des ouvrages résultant des recherches effectuées dans l'école doctorale Lettres, Arts, Sciences de l'Homme et de la Société par des chercheurs extérieurs dans les domaines d'intérêt de la revue. Pour faciliter l'édition, les auteurs sont invités à suivre les recommandations suivantes :

- [1]. En principe aucun article ne doit occuper plus de 15 pages dans la revue, tout compris, sachant qu'une page de la revue contient environ 500 mots.
- [2]. Le manuscrit doit être soumis en version numérique. L'article doit répondre à la structure suivante :
 - a) Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : le titre (il doit être concis mais complet et précis), le nom et prénoms de l'auteur ou les noms et prénoms des auteurs suivis de son titre ou de leurs titres académiques ou professionnels, le nom de l'institution ou les noms des institutions d'appartenance de l'auteur ou des auteurs et son adresse ou leurs adresses (y compris les adresses mail). Le plan du texte doit répondre au schéma suivant : Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.
 - b) Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : le titre (il doit être concis mais complet et précis), le nom et prénoms de l'auteur ou les noms et prénoms des auteurs suivis de son titre ou de leurs titres académiques ou professionnels, le nom de l'institution ou les noms des institutions d'appartenance de l'auteur ou des auteurs et son adresse ou leurs adresses (y compris les adresses mail). Le plan du texte doit répondre au schéma suivant : Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.
- [3]. Le texte au format A4, doit être saisi en police Times New Roman, taille 12 pour le corps du texte et 14 pour les titres et avec un interligne de 1,5. Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction et de la conclusion et de la bibliographie doivent être titrées et numérotées par des chiffres (exemples : 1. 1.1. 1.2. ; 2. ; 2.1. ; 2.2.1. ; 2.2.2. ; 3. ; etc.).
- [4]. Les auteurs peuvent envoyer leurs textes qui doivent être traités en Word sur PC par Internet à EDS : revueeds@gmail.com.
- [5]. Tout article doit être accompagné d'un résumé n'excédant pas 200 mots avec indication des mots clés au maximum 5 en français et d'un Abstract et des Key words en anglais. Ces résumés doivent permettre au lecteur d'apprécier exactement l'intérêt de l'article, les problèmes posés, les méthodes employées et les résultats obtenus. Ils doivent être rédigés avec le plus grand soin, dans une langue claire.
- [6]. Les illustrations qui doivent être pertinentes (photos, croquis, graphiques, cartes et tableaux) se limiteront au minimum nécessaire.
- [7]. Les références bibliographiques : elles doivent être citées dans le texte de la manière suivante : (B. Yamba, 1975, p21). Lorsque la référence comporte plus de trois auteurs, seul le premier auteur sera mentionné suivi de « et al. ». A la fin de l'article, les références constituant la bibliographie doivent être citées par ordre alphabétique croissant et de date pour un même auteur le tout numéroté. Pour chaque référence, inclure les noms complets de tous les auteurs. Une référence en ligne (Internet) est acceptable si elle s'avère fiable et crédible, on prend soin de mentionner le lien (la page web). Exemple : ANTHELME Fabien, BOISSIEU Dimitri, GIAZZI Franck et WAZIRI MATO Maman - (Page consultée le 30 mai 2011) *Dégradation des ressources végétales au contact des activités humaines et perspectives de conservation dans le massif de l'Air (Sahara, Niger)* - Vertigo, La revue électronique en sciences de l'environnement, Vol.7 no2, Adresse URL : <http://www.vertigo.uqam.ca/>.

Exemples :

- ▽ **Pour un article de journal ou revue** : Nom (s) suivi du prénom (s) de l'auteur (s); la date de parution de l'article : le titre de l'article, le titre du périodique en italique et précédé de « in » ; le volume et le numéro de la première et de la dernière page de l'article. Exemple : BOUZOU MOUSSA Ibrahim., 2003 - Les loupes d'érosion, formes majeures de dégradation des terres de glaciaires à sols indurés : Cas de Bogodjotou (Niger). In *Annales de l'Université Abdou Moumouni de Niamey*, Tome VII, pp. 220-228.
 - ▽ **Pour les ouvrages** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre complet de l'ouvrage en italique ; le nombre de volumes et le nombre total de page ; le nom de l'éditeur ; le lieu de l'édition. Exemple : KILANI Mondher et WAZIRI MATO Maman, 2000 - *Gomba Hausa : dynamique du changement dans un village sahélien du Niger*, éditions Payot, Lausanne, 175 pages.
 - ▽ **Pour un chapitre dans un ouvrage** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre complet du chapitre ; le titre de l'ouvrage en italique, le nom de l'éditeur entre parenthèse ; la maison d'édition ; le lieu de l'édition. Exemple : MOTCHO Henri Kokou, 2007 - Dynamique urbaine et intégration régionale en Afrique de l'Ouest. - In : *Les États-nations face à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest : le cas du Niger*, (WAZIRI MATO, éd.), Karthala, Paris, pp. 121-137.
 - ▽ **Pour un article d'acte de colloque** : le nom de l'auteur précédé du prénom (s) ; la date de l'édition ; le titre de l'article, titre du colloque précédé de in, le nom de la revue, le lieu d'édition, le volume et le numéro de la première et de la dernière page de l'article. Exemple : BOUZOU MOUSSA Ibrahim, 1998 - Dégradation des terres et pauvreté au Niger : cas du terroir villageois de Windé - Bago (Dallol Bosso Sud). In : *Actes du Colloque du Département de Géographie FLSH/UAM Niamey 4-6 juillet 1996. Urbanisation et pauvreté en Afrique de l'Ouest*. Annales de l'Université Abdou Moumouni de Niamey, n° Hors-Série, pp.49-61.
 - ▽ **Pour une agence gouvernementale ou internationale considérée comme auteur** : Ministère de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire, 2006 - *Guide national d'élaboration d'un plan de développement communal*, Direction Générale du Développement Communautaire, 35 pages.
- [8]. Les notes : elles doivent être en bas de chaque page et mentionnées dans le texte par leur numéro respectif. La police est la même avec le texte mais de taille 10.
 - [9]. Les cartes, les graphiques et les figures : ils doivent être produits à l'échelle définitive avec des dimensions adaptées au format de la revue. Les titres sont placés en haut.
 - [10]. Les photographies : il faut fournir des tirages bien contrastés en couleurs ou en noir et blanc. Les titres sont placés en haut.
 - [11]. Les tableaux : ils sont numérotés en chiffre arabe et le titre doit être placé en bas.

UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI (NIGER)*Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement***Revue scientifique thématique semestrielle****Environnement et Dynamique des Sociétés****DIRECTEURS DE PUBLICATION****Directeur de publication** : Pr AMADOU Boureima**Directeur Adjoint de publication** : Pr WAZIRI MATO Maman**COMITE SCIENTIFIQUE**

Pr AMADOU Boureima, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr BOUZOU MOUSSA Ibrahim, Université Abdou Moumouni, Niamey; Pr MOTCHO Kokou Henri, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr ISSA DAOUDA Abdoul-Aziz, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr TANDINA OUSAMANE Mahamane, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr TIDJANI ALOU Mahamane, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr YAMBA Boubacar, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr ZOUNGROUNA Pierre Tanga, Université J. K. de Ouagadougou (Burkina Faso) ; Pr WAZIRI MATO Maman, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr BONTIANTI Abdou, Université Abdou Moumouni, Niamey ; Pr MOUNKAÏLA Harouna, Université Abdou Moumouni, Niamey, Pr. BOULAMA Kaoum, Université Abdou Moumouni de Niamey, Pr BOUKPESSI Tchaa, Université de Lomé (Togo), Pr. YABI Ibouaraïma, Université d'Abomey-Calavi (Benin), Pr. KABLAN N'guessan Hassy Joseph, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire), Pr. KADET GAHIE Bertin, Ecole Normale Supérieure d'Abidjan (Côte d'Ivoire), LARE Lallé Yendoukoa, Université de Lomé (Togo), KADOUZA Padabô, Université de Kara (Togo).

COMITE DE REDACTION**Rédacteur en chef** : Pr WAZIRI MATO Maman**Rédacteur en chef Adjoint** : Pr DAMBO Lawali

Membres : Pr BODE Sambo, Dr ABDOU YONLIHINZA Issa (MC), Dr YAYE SAIDOU Hadiara (MC), Dr BAHARI IBRAHIM Mahamadou (MC), Dr MAMAN Issoufou (MC), Dr KONE MAMADOU Mahaman Moustapha (MC)

Nota Bene : Les opinions et analyses présentées dans ce numéro n'engagent que leurs auteurs et nullement la rédaction de la revue Environnement et Dynamique des Sociétés (EDS).

ADRESSE :*Laboratoire d'Etude et de Recherche sur les Territoires Sahélo-Sahariens : Aménagement et Développement***UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI****BP: 418 Niamey - NIGER.****Email:** revueeds@gmail.com **Site :** www.revue-eds.com

© Copyright : Revue EDS, 2026

COMITE DE LECTURE

- ✿ Pr. ABDO LAOUALI SERKI Mounkaïla, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. AMADOU Boureïma, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. AMADOU Oumarou, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. BODE Sambo, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. BOULAMA Kaoum, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. DAMBO Lawali, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. ELHADJI OUMAROU Chaïbou, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. FANGNON Bernard, Université d'Abomey Calavi (Benin)
- ✿ Pr. KOUADIO Guessan, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)
- ✿ Pr. SOULEY Kabirou, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ Pr. SOUMANA KINDO Aïssata, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. WAZIRI MATO Maman, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ Pr. YABI Ibouaïma, Université d'Abomey-Calavi (Benin)
- ✿ MC. ABDOU YONLIHINZA Issa, Université Abdou Moumouni de Niamey (Niger)
- ✿ MC. ADO SALIFOU Arifa Moussa, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. DJANGRANG Man-Na, Université de Moundou (Tchad)
- ✿ MC. KASSI-DJODJO Irène, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. KIARI FOUGOU Hadiza, Université de Diffa (Niger)
- ✿ MC. KOFFI-DIDIA Adjoba Marthe, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. MALAM ABDOU Moussa, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. OUATTARA Seydou, Université Félix-Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)
- ✿ MC. TANKARI Moussa, Université André Salifou de Zinder (Niger)
- ✿ MC. TRAORÉ Porna Idriss, Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan (Côte d'Ivoire)

SOMMAIRE

L'IMPACT DU RETRAIT DES PAYS DE L'AES (BURKINA FASO, MALI, NIGER) DE LA CEDEAO SUR LEURS INVESTISSEMENTS DIRECTS ETRANGERS	9
Lassana TOURE^{1*}, Abdoul Karim DIAMOUTENE¹, Mahamadou Bassirou TANGARA¹ et Mickaël CLEVENOT²	
PROMOUVOIR LA RESILIENCE DES COMMUNAUTES LOCALES PAR LES ACTIONS CLIMATIQUES DANS LES ZONES D'INTERVENTION DU PROGRAMME JASS DANS LES REGIONS DE TAHOUA ET MARADI AU NIGER	26
MAMAN Issoufou^{1*}, IBRAHIM Habibou¹, AFANE Abdoukader¹, MAMADOU KONE Mahaman Moustapha¹, YAMBA Boubacar² et ISSOUFOU DJIGO Ibrahim³	
L'EGYPTE PHARAONIQUE : LE DON DU NIL.....	43
OLAME HOUMINA Patrice¹	
IDENTIFICATION, SOURCES ET DYNAMIQUES DES INNOVATIONS AGROÉCOLOGIQUES DANS LA FILIÈRE MARAÎCHÈRE AU SUD BÉNIN	61
ADJE E Funmilayo^{1*}, MAGNON Y. Z. Zountchégbé², EFIO Sylvain³ et TOSSOU C. Rigobert⁴	
RESILIENCE COMMUNAUTAIRE FACE A LA MALNUTRITION DANS LA COMMUNE DE TORI-BOSSITO AU BENIN : RECITS DE MENAGES AYANT RENVERSE LA SITUATION CHEZ LEURS ENFANTS.....	75
HOUNSI Augustin^{1*}, HINNOU Patrick², NASSI Karl Martial³, Roch L. MONGBO⁴ et ADJILE O. Alida⁴	
INNOVATIONS LOCALES ET COHESION SOCIALE : STRATEGIES COMMUNAUTAIRES DE PREVENTION DES CONFLITS ET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE A BARIENOU (NORD-BENIN)	90
HOUNDEOKOU Sèkannou Gérard^{1*}, VODOUNNON TOTIN K. Marius² et MELIHO Pierre Codjo³	
ARBRE SACRE « JAG SIR », PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT EN PAYS TOUPOURI DANS LE MONT-ILLI AU SUD-OUEST DU TCHAD	106
BAYANG Sirbélé¹	
DU RENOUEAU EXISTENTIALISTE A L'HERITAGE SARTRIEN DE LA PSYCHANALYSE EXISTENTIELLE.....	118
SALIFOU HAMANI Abdoul-Aziz^{1*} et SOULEYMAN Mahaman²	
ENJEUX ET PERSPECTIVES DE LA VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL DES COMMUNES DU SUD BÉNIN-TOGO	138
Cokou Romain AHLINVI^{1*}, Expedit Wilfrid VISSIN², Jean-François FAÛ³ et Jacques AGUIADAHO⁴	
GESTION DES POINTS D'EAU DANS LE QUARTIER KALLEY PLATEAU DE NIAMEY, NIGER.....	154
SOULEY BOUBACAR Adamou¹, BOUBACAR AKALI Haoua^{2*} et MOTCHO Kokou Henri³	

STRATEGIES D'ADAPTATION DES EXPLOITANTS MARAICHERS DE LA COMMUNE DE SEYNA DANS LA REGION DE GAO FACE AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE .170
Mahamadou CISSE^{1*}, Bakary DAGNO¹ et Vembé Blaise KONE²

VARIABILITE TEMPORELLE DES CARACTERISTIQUES PHYSICO-CHIMIQUES DES EFFLUENTS DE RAFFINERIE PETROLIERE : IMPLICATIONS POUR UN TRAITEMENT EN AVAL188
Ismaël Ousseini Nafiou^{1*} et Mahamadou Mounir Zakari¹

ACCES DES REFUGIES AUX TERRES AGRICOLES DANS UN CONTEXTE DE CRISE FONCIERE : CAS DU DEPARTEMENT DE GUIDAN ROUMDJI DANS LA REGION DE MARADI199
MAHAMAN SALIFOU Moussa^{1*} et HAROUNA Mounkaila²

IMPACTS SOCIOECONOMIQUES DE L'ETAT D'URGENCE A TORODI, DANS LA ZONE DES TROIS FRONTIERES216
SOUMAILA Hama¹, ALZOUMA POUTCHA Issoufou² et DAOUDA BANA Askandara^{3*}

STRATEGIES ENDOGENES DE PROTECTION DU FONCIER MARAICHER DANS L'ARRONDISSEMENT COMMUNAL NIAMEY 5 (NIGER)227
IDRISSA BONDABA Tayabou^{1*}, MOUMOUNI MAHAMANE SANI Moumouni¹ et MAMAN WAZIRI MATO Zaneidou²

ANALYSE DES CONFLITS LIES A LA LIBERATION DES CHAMPS DES CULTURES PLUVIALES AU NIVEAU DU DEPARTEMENT DE BELBEDJI, REGION DE ZINDER (NIGER)241
HAROU ABOU Idrissa^{1*}, ALI Salé² et MAMAN SANI Amadou³

DYNAMIQUES DEMOGRAPHIQUES ET EVOLUTION VILLAGEOISE DANS LE CERCLE DE GOUNDAM : CROISSANCE NUMERIQUE ET MUTATIONS DE LA TAILLE DES VILLAGES DEPUIS L'INDEPENDANCE255
Mahamadou ABOCAR^{1*}, Mahamadou Faradji MAIGA², Mahamane ALBOUKADER³ et Boubacar Ousmane TOURE⁴

DYNAMIQUE D'OCCUPATION ET ENJEUX DE SECURISATION FONCIERE EN ZONE PASTORALE AU NIVEAU DU DEPARTEMENT DE BELBEDJI, REGION DE ZINDER (NIGER)269
HAROU ABOU Idrissa^{1*}, ALI Salé², ABDOU SANI Mountaka³ et MAMAN SANI Amadou⁴

DIRE LA GUERRE : L'APPREHENSION DU CONCEPT IDENTITÉ RECONSTRUCTIVE CHEZ LES ÉCRIVAINS TCHADIENS281
Parfait NADJIBEYE¹

CONTRIBUTION DES CULTURES IRRIGUEES DANS LA VIE ECONOMIQUE ET SOCIALE DES MENAGES AGRICOLES DE L'ARRONDISSEMENT COMMUNAL NIAMEY V293
OUSSEINI ISSA Abdou^{1*}, ADO MIKO Mahamadou Makana² et WAZIRI MATO Maman³

GOVERNANCE URBAINE ET HUMANITES DANS L'AMENAGEMENT D'UNE VILLE MOYENNE IVOIRIENNE : LE CAS DE TIEBISSOU AU CENTRE DE LA COTE D'IVOIRE306
N'Dri Ernest KOUADIO^{1*}, Sientienwin SEKONGO² et Teré GOGBE³

EVOLUTION DU LAC TCHAD DE 2015 A 2025 : QUELLE IMPACT SUR LA PECHE DANS LA PARTIE NIGERIENNE	323
ELH KAKA ADAM Eih Ligari¹ et KIARI FOUYOU Hadiza^{2*}	
PERCEPTION DES AGROPASTEURS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE SAHEL : LE RECOURS AUX SAVOIRS ENDOGENES POUR UNE RESILIENCE ACCRUE DES COMMUNAUTES DANS LA ZONE DE KONNI AU NIGER	338
ABDOULAYE NOUHOU Mahamadou^{1*}, MOUSSA Mahamadou Sani² et WAZIRI MATO Maman¹	
AGE AU MARIAGE ET PROLONGEMENT DU CELIBAT CHEZ LES ETUDIANT.E.S DE L'UNIVERSITE ABDOU MOUMOUNI.....	353
ABDOURAHAMANE NAJOU M Alhassane¹	
VIE ET ONTOLOGIE DU VIVANT : LE DEBAT ENTRE E. KANT ET H. JONAS	367
Romuald T. AMOUSSOUGA^{1*} et Alain Corneille TOWOU²	
CONSOMMATION DE LA VIANDE DE BROUSSE PAR LES POPULATIONS DES MONTS ALEDJO AU NORD-TOGO.....	385
DJERI Idrissou^{1*} et NOBIME Georges²	
VULNÉRABILITÉ ET ADAPTATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LE 2ÈME PÔLE DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE (PDA2) AU NORD DU BÉNIN.....	397
Guy Cossi WOKOU¹	
IMPACTS DE LA VARIABILITE CLIMATIQUE SUR LES PRINCIPALES CULTURES VIVRIERES DU DEPARTEMENT DE GOURE (REGION DE ZINDER, NIGER).....	412
IBRAHIM SOULEY Malam Zanaidou^{1*}, WAZIRI MATO Maman², HASSANE YAOU Tahirou³, HAMADOU YOUNOUSSA Bachirou³ et GARBA Zibo³	
APHRIKÊ OU AFAGHÊ ? POUR UNE HYPOTHÈSE DE RELECTURE ÉTYMOLOGIQUE DES NOMS DE L'AFRIQUE À PARTIR DE LA LANGUE HO	433
Wanilo Guillaume GANHIDE¹	
VULNERABILITE DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRIQUES DES PLAINES DE KORIOME, HAMADIA ET DAYE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES DANS LA COMMUNE URBAINE DE TOMBOUCTOU (MALI).....	454
Mahamane ALBOUKADER^{1*}, Seydou MARIKO² et Mahamadou ABOCAR³	
LUTTE CONTRE LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE AU BENIN : CAS DU FINANCEMENT DE L'ADAPTATION ET DE L'ATTENUATION	468
Alfred Bothé Kpadé DOSSA¹	

LUTTE CONTRE LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE AU BENIN : CAS DU FINANCEMENT DE L'ADAPTATION ET DE L'ATTENUATION

Alfred Bothé Kpadé DOSSA¹

*1. Enseignant - Chercheur au Centre Interfacultaire de Formation et de Recherche en Environnement pour le Développement Durable (CIFRED) de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) - Bénin,
Correspondant courriel : dossa.alfred@yahoo.fr*

Résumé

Le Bénin est confronté à des effets climatiques intenses, dont les projections pour 2030 et 2050, issues de plusieurs évaluations de vulnérabilité, prévoient une aggravation significative. La présente recherche vise à analyser le financement de l'adaptation et de l'atténuation pour lutter contre les effets du changement climatique au Bénin. Pour y parvenir, le modèle de « l'environnement intégré » a été utilisé, suivi d'une analyse documentaire. Les résultats de l'exécution du budget climat affiche un taux de 66,7% en 2025, correspondant à 63,8% des dépenses d'adaptation et de 84% de celles d'atténuation. Ainsi, le tiers (soit 33,3%) du budget climat prévu en 2025 n'a pas été exécuté. Par ailleurs, l'analyse des crédits climat prévus sur le triennal 2026-2028, suivent une tendance à la hausse (soit 747 156 millions de FCFA en 2026 ; 822 451,6 millions de FCFA en 2027 et 873 956,5 millions de FCFA en 2028). De même, les prévisions d'adaptation sont en nette progression sur le même triennal (soient 620 854,0 millions en 2026, 731 131,5 millions en 2027 et 807 455,5 millions en 2028). Par contre, la tendance baissière des crédits d'atténuation sur le triennal (126 302 millions en 2026, 91 320,1 millions en 2027 et 66 501 millions en 2028), montre que le Bénin a adopté une politique climat qui privilégie l'adaptation par rapport à l'atténuation.

Mots clés : Estimation monétaire, budgétisation, intégration, climat, Bénin

COMBATING THE EFFECTS OF CLIMATE CHANGE IN BENIN: THE CASE OF FINANCING ADAPTATION AND MITIGATION

Abstract

Benin faces intense climate impacts, with projections for 2030 and 2050, based on several vulnerability assessments, predicting a significant worsening. This research aims to analyze the financing of adaptation and mitigation efforts to combat the effects of climate change in Benin. To achieve this, the "integrated environment" model was used, followed by a literature review. The results of climate budget execution show a rate of 66.7% in 2025, corresponding to 63.8% of adaptation expenditures and 84% of mitigation expenditures. Thus, one-third (33.3%) of the

climate budget planned for 2025 was not executed. Furthermore, the analysis of climate credits planned for the three-year period 2026-2028 shows an upward trend (747,156 million FCFA in 2026; 822,451.6 million FCFA in 2027; and 873,956.5 million FCFA in 2028). Similarly, adaptation budgets are showing a significant increase over the same three-year period (620,854.0 million FCFA in 2026; 731,131.5 million FCFA in 2027; and 807,455.5 million FCFA in 2028). On the other hand, the downward trend in mitigation credits over the three-year period (126,302 million in 2026, 91,320.1 million in 2027 and 66,501 million in 2028) shows that Benin has adopted a climate policy that prioritizes adaptation over mitigation.

Keywords: Monetary estimation, budgeting, integration, climate, Benin

Introduction

Les débats menés autour du changement climatique à l'échelle internationale se sont pendant longtemps quasiment exclusivement focalisés sur la seule atténuation, même si l'adaptation était citée dans les négociations (V. V. Gameren, R. Weikmans et E. Zaccai, 2014, p. 5). La réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) a ainsi été le centre d'attention du processus multilatéral de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (Nations Unies, 1992, p. 18). Cela fait donc plus d'une trentaine d'années que l'ensemble de la communauté internationale, sur la base des travaux scientifiques des décennies précédentes, a admis l'existence du changement climatique et de ses menaces, et tente d'y réagir de façon concertée. L'atténuation s'accompagne d'objectifs (réduire les émissions de dioxyde de carbone), d'outils (tels que les permis négociables ou taxes) et d'un résultat attendu (éviter le réchauffement de la planète). En revanche, l'adaptation reste difficile à cerner et n'a d'ailleurs jamais été formellement définie dans le cadre des négociations politiques internationales, c'est pourquoi il n'y a pas non plus d'objectifs clairs à son sujet. Cependant, le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC, 2023, p. 9), définit l'adaptation comme des initiatives ou des mesures qui réduisent la sensibilité des systèmes naturels et humains aux effets inévitables du changement climatique. Selon les estimations du GIEC, les flux financiers annuels actuels associés à l'atténuation et l'adaptation sont de l'ordre de 343 à 385 milliards USD, dont la plus grosse part est destinée à l'atténuation. Le financement public dirigé vers les pays en développement est estimé entre 35 et 49 milliards USD/an (GIEC, 2014, p. 4). Quant à l'Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire (CABRI, 2021, p. 4), elle affirme que les catastrophes liées au changement climatique et l'évolution progressive des températures et des précipitations devraient entraîner une perte annuelle moyenne de 3,2% du produit intérieur brut pour l'ensemble de l'Afrique d'ici à 2050. Face à cette situation préoccupante, les États sont appelés à prendre des mesures concrètes et ambitieuses pour lutter contre le réchauffement

climatique et la dégradation de l'environnement, conformément aux résolutions issues des grandes conférences internationales sur le climat et l'environnement (World Bank, 2021, p. 12).

Le Bénin affiche des taux d'émissions de gaz à effet de serre parmi les plus bas au monde, cependant le pays reste l'un des plus vulnérables au changement climatique, se plaçant 152^e sur 181 pays au classement de la vulnérabilité extrême au climat. En 2010, le Bénin a connu des inondations occasionnant 680.000 sinistrés. Les dommages et pertes ont été estimés à plus de 127 milliards de Fcfa, soit près de 262 millions USD. En 2019, 52 communes sur les 77 ont été touchées par les inondations avec une population sinistrée estimée à 150.000 habitants, plus de 35.000 ha de cultures toutes catégories confondues dévastés, plus 16.000 habitats endommagés avec des pertes de biens matériels difficilement estimables. Cependant, il y a lieu d'être optimiste si le pays s'oriente rapidement vers un développement économique résilient, en concentrant ses investissements et ses politiques sur l'adaptation aux risques liés au changement climatique. Les besoins financiers du Bénin pour la mise en œuvre des Contributions Déterminées au Niveau National (CDN) sont estimés à environ 10,5 milliards de dollars, dont 1,8 milliard pour l'adaptation, le budget national allouant déjà près de 1,33 milliard de dollars à la transition écologique. Il est indispensable d'intégrer l'adaptation aux changements climatiques (ACC) dans les politiques, stratégies, plans et budgets de développement (MEF, 2025, p. 12 et CABRI, 2020, p. 55). Conscient de cette exigence, le Bénin a initié et adopté en Conseil des Ministres le 20 février 2020 le document « Guide méthodologique d'élaboration des politiques et stratégies intégrant les dimensions transversales ». Le guide proposé, traite l'intégration de l'ACC suivant les dispositions de la loi n° 2013 du 27 septembre 2013 portant Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF). Quant à l'atténuation des effets du changement climatique, elle vise principalement à réduire de 20,15 % les émissions cumulées de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030, soit une réduction ciblée de 48,75 millions de tonnes d'équivalent CO₂. Ainsi, le financement de l'adaptation et de l'atténuation permettra d'évaluer l'impact des dépenses publiques sur le climat afin de mieux aligner les budgets sur les engagements climatiques et les priorités écologiques (CPF- CCNUCC, 2018, p. 38).

La présente recherche vise à analyser le financement de la lutte contre les effets du changement climatique au Bénin, en prenant comme cas d'étude l'adaptation et l'atténuation. Elle utilise un modèle économique d'intégration. Il s'agit d'analyser les efforts du Bénin en matière d'intégration du climat dans le budget de l'État, tant pour les prévisions de 2026 et du triennal 2026-2028 que pour l'exécution du budget 2025.

1. Méthodologie

1.1. Modèle d'intégration et sources des données

Il sera utilisé le modèle d'intégration, qui affirme une priorité au développement tout en essayant d'intégrer l'environnement (T. Lemenager, A. Ahmin-Richard, et L. Mermet, 2012, p. 21 ; CMEC, 2018, p. 145). Selon ce modèle, la politique de croissance ne se focaliserait plus sur le seul objectif quantitatif d'augmentation du Produit Intérieur Brut (PIB), mais prendrait en compte la dimension qualitative, en intégrant l'exigence de l'environnement et du climat (J. Salamitou, 1989, p. 87; M. Personne, 1998, p. 200). Ce modèle dont le processus avait duré trois décennies (depuis la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement à Stockholm en 1972 jusqu'au Sommet Mondial sur le Développement Durable à Johannesburg en 2002) (PNUE, 2015, p. 133) est celui de « l'environnement intégré ». Le financement du climat va utiliser la méthodologie d'intégration à plusieurs objectifs climatiques afin d'identifier les dépenses qui contribuent à la transition écologique et celles qui y font obstacle. Ces objectifs sont l'adaptation aux effets des changements climatiques (adaptation climat) et la lutte contre les changements climatiques (atténuation climat). L'atténuation et l'adaptation sont donc les deux piliers complémentaires de la lutte contre le changement climatique (L. Forni, *et al.*, 2019, p. 121). L'atténuation vise à réduire les causes d'émissions de GES, tandis que l'adaptation consiste à gérer les impacts inévitables en ajustant les systèmes naturels et humains (M. Niasse, 2007, p. 55 ; B. Griscom, 2017, p. 11647). Les deux stratégies sont indispensables pour limiter le réchauffement et accroître la résilience. L'analyse couvrira exclusivement le volet dépenses du budget de l'Etat.

L'analyse documentaire (IFDD, 2026 ; MEF, 2025) a permis de collecter les informations utilisées. Ainsi, les dépenses d'investissements prévues au profit de sept (07) ministères et autres à savoir : le Ministère du Cadre de Vie et des Transports (MCVT), le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP), le Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Mines (MEEM), le Ministère du Tourisme, de la Culture et de l'Artisanat (MTCA), le Ministère de la Santé (MS), le Ministère de l'Economie, des Finances (MEF), le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP) et les Autres secteurs, ont été marquées pour leur caractère favorable au climat. Ces dépenses ont été identifiées sur la base de l'arrimage de leurs objectifs aux orientations et mesures en matière de climat. Cet exercice de marquage conduit, selon la note d'analyse de l'intégration du climat dans le budget de l'Etat (MEF, 2025, p. 44) à quantifier le volume de crédits consacré aux changements climatiques et d'apprécier leur évolution sur la période 2026 à 2028 et leur paradigme au sein des prévisions arrêtées pour la gestion 2026.

Théoriquement, l'Estimation Budgétaire d'Intégration (EBI) est la somme arithmétique des montants des dépenses inscrits dans le budget général de l'Etat (BGE). C'est une approche heuristique, basée sur l'intuition, l'exploration et sur des règles empiriques, et relève de la comptabilité environnementale (E. Labouze et R. Labouze, 1995, p. 77). L'objectif visé est de réfléchir de façon systématique à la prise en compte dans le BGE des dépenses liées aux actions d'adaptation et d'atténuation des conséquences du changement climatique. L'estimation budgétaire d'intégration (EBI) peut donc être formulée mathématiquement comme suit :

$$EBI = \sum_{i=1}^n (\mu + X_i) \tag{1}$$

Avec X_i le budget alloué au ministère i identifié et μ celui des autres secteurs (AS)

$$EBI = \sum_{i=1}^n (\mu + X_i) = X_1 + X_2 + \dots + X_n + AS \tag{2}$$

Et la moyenne des crédits de dépenses climat intégrés au BGE (δ) est obtenue par la formule :

$$\delta = \frac{EBI}{n} = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n (\mu + X_i) = \frac{X_1 + X_2 + \dots + X_n + AS}{n} \tag{3}$$

1.2. Spécification empirique du modèle

$\forall i \in \mathbb{N} = 1, \dots, 8$, et X_i le budget alloué à un ministère i identifié et AS les autres secteurs. L'équation (2) devient :

$$EBI = X_{MCVT} + X_{MAEP} + X_{MEEM} + X_{MTCA} + X_{MS} + X_{MEF} + X_{MISP} + X_{AS} \tag{4}$$

L'équation (3) devient :

$$\delta = \frac{X_{MCVT} + X_{MAEP} + X_{MEEM} + X_{MTCA} + X_{MS} + X_{MEF} + X_{MISP} + X_{AS}}{8} \tag{5}$$

1.3. Cadres d'évaluation du financement

Deux (02) cadres d'évaluation sont proposés par l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD, 2026, p. 15) pour la gestion des finances publiques vertes et visent à mesurer dans quelle proportion les changements climatiques sont intégrés aux politiques publiques et à vérifier si le système de la gestion des finances publiques (GFP) en rend fidèlement compte. On peut citer : (1) – le cadre d'évaluation pour les dépenses publiques du climat et la responsabilité financière (*Public Expenditure and Financial Accountability Climate Framework - PEFA Climat*), qui évalue la manière dont les pays intègrent les changements et les actions climatiques dans la

gestion des finances publiques. Il s'articule autour de trois piliers (i) planification et budgétisation des dépenses ; (ii) transparence de l'information financière liée au climat ; (iii) performance et suivi des politiques climatiques et (2) - le cadre d'évaluation de la gestion des investissements publics du climat (*Climate-Public Investment Management Assessment - CPIMA*) qui évalue la capacité des pays à gérer les investissements publics liés au climat. Il s'articule autour de cinq piliers de la gestion des investissements publics, essentiels à la mise en place d'infrastructures sensibles au climat (i) planification tenant compte du climat ; (ii) coordination dans le secteur public ; (iii) évaluation et sélection des projets ; (iv) budgétisation et gestion du portefeuille ; (v) gestion des risques.

1.4. Cadres normatif et institutionnel de la budgétisation axé sur le climat

Le cadre normatif comprend les engagements au plan externe et les instruments au plan interne.

Parmi les engagements externes on peut citer entre autres : la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) ; ratifiée par le Bénin le 30 juin 1994, entrée en vigueur au plan international le 21 mars 1994 ; la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNUD) et l'accord de Paris adopté en 2015, qui oblige les parties signataires dont le Bénin à prendre des engagements en vue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans une perspective de limiter la température mondiale en dessous de 1,5 °C. Quant aux instruments internes, on peut citer la loi n°90-032 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n°2019-40 du 7 novembre 2019, qui reconnaît aux citoyens le droit à un environnement sain, satisfaisant et durable et leur prescrit le devoir de le défendre et commande à l'Etat de veiller à la protection de l'environnement ; la loi n°2018-18 du 06 août 2018 sur les changements climatiques adopté pour réglementer l'action publique en matière de climat ; la politique nationale de Gestion des changements climatiques (PNGCC 2021-2030) ; les contributions déterminées nationales (CDN 2017-2030) actualisées ; le programme national de gestion durable des ressources naturelles (PNGDRN) et le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC) et la stratégie de développement à faible intensité de carbone et résilient aux changements climatiques. Par rapport au dispositif institutionnel, il faut noter que le Ministère du Cadre de Vie et des Transports chargé du développement durable, de par sa mission et avec son statut de point focal de la convention cadre des nations unies sur les changements climatiques, a en charge la gestion de la politique climat portée par une architecture institutionnelle déclinée comme suit : (i) – le Comité national sur les changements climatiques (CNCC), (ii)- la Commission de Modélisation économique des Impacts du

Climat et l'Intégration des Changements climatiques dans le budget général de l'Etat, composée des ministères sectoriels impliqués dans la gestion des changements climatiques dont le ministère en charge des finances à travers la Direction générale du Budget (DGB), (iii)- la Plateforme Nationale de Réduction des Risques de Catastrophe et d'Adaptation au Changement Climatique et (iv)- l'Agence nationale de gestion de l'Information sur les Changements climatiques.

2. Résultats

Les travaux de recherche sur l'analyse de la budgétisation verte au Bénin : cas du budget climat ont conduit à (i)- l'analyse de l'exécution du budget climat 2025, (ii) – l'analyse du budget climat de l'Etat gestion 2026 et à (iii) – la gestion pluriannuelle du climat sur l'évolution des prévisions budgétaires climat du triennal 2026-2028.

2.1. Analyse de l'exécution du budget climat 2025

En se basant sur les données collectées à partir de la note d'analyse d'intégration du climat dans le budget de l'Etat (MEF, 2025), la prévision des dépenses de climat au titre des investissements dans le budget de l'Etat, gestion 2025 s'établit à 608 832,6 millions de FCFA en crédits de paiement (CP) dont 521 257,1 millions de FCFA pour les dépenses d'adaptation et 87 575,5 millions de FCFA pour les dépenses d'atténuation. Ces investissements à mesures climatiques sont répertoriés principalement dans les ministères intervenant dans la protection civile et ceux couvrant les secteurs considérés comme les plus vulnérables aux conséquences des risques climatiques tels que les ressources en eau, l'agriculture, la santé, l'énergie, les écosystèmes forestiers, la zone côtière, le tourisme, les infrastructures et aménagements urbains. La situation d'exécution à fin septembre 2025 des crédits ouverts dans le budget général de l'Etat au profit du climat illustre la place de choix que le Bénin accorde à la maîtrise des risques contemporains que constituent les changements climatiques aujourd'hui. En effet, ces crédits connaissent une exécution globale de 406 120,8 millions de francs CFA correspondant à un taux d'environ 66,7% des prévisions annuelles. Par type d'intervention, les dépenses liées aux changements climatiques sont 332 553,6 millions de FCFA au titre des dépenses d'adaptation, correspondant à un taux d'exécution de 63,8% des prévisions annuelles et de 73 567,2 millions de FCFA au titre des dépenses d'atténuation, correspondant à un taux d'exécution de 84,0% des prévisions annuelles. Le tableau 1 ci-après illustre cette configuration des crédits engagés dans la lutte contre les changements climatiques.

	ATTENUATION	ADAPTATION	TOTAL
Prévision	87 575,5	521 257,1	608 832,6
Exécution	73 567,2	332 553,6	406 120,8
Ecart	14 008,3	188 703,5	202 711,8
Taux d'exécution fin septembre 2025	84%	63,8%	66,7%

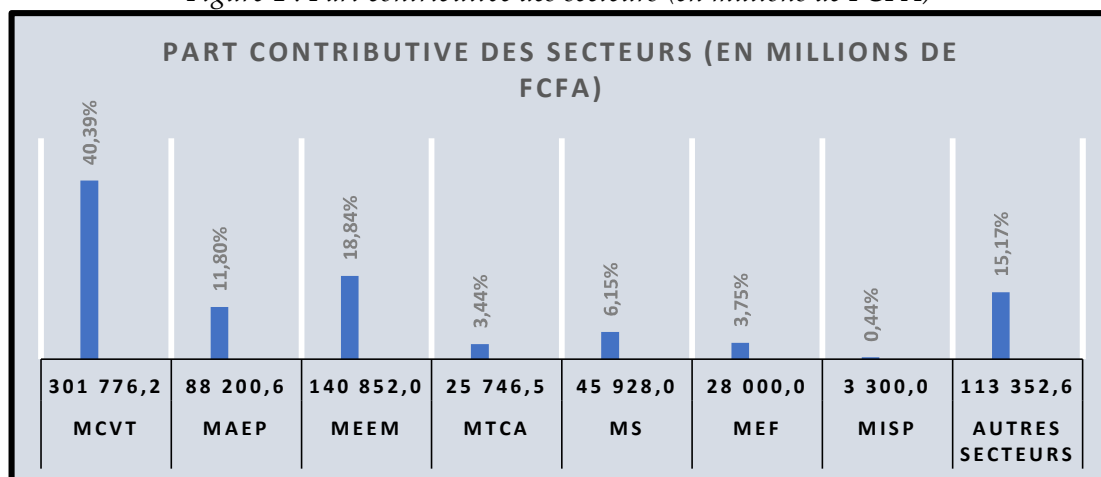
Tableau 1 : Exécution des crédits climat fin septembre 2025 (en millions de FCFA)
 Source : Adapté de MEF (2025), 2026

Au total, sur les 608 832,6 millions de FCFA budgétisés pour l'année 2025, 406 120,8 millions de FCFA ont été exécutés, ce qui montre une avancée significative, bien que des efforts supplémentaires seront nécessaires pour atteindre l'objectif au 31 décembre 2025.

2.2. Analyse du budget climat de l'Etat gestion 2026

Les dépenses climat prévues dans le budget 2026 émanent principalement des ministères qui interviennent dans les secteurs identifiés comme les plus vulnérables aux effets de changements climatiques dans les documents de politique notamment le plan national d'adaptation aux changements climatiques. Ce périmètre est étendu aux ministères qui s'investissent dans la protection civile, la défense, le social et les finances qui tous concourent au renforcement de la résilience des populations face aux effets des changements climatiques. Le montant des investissements prévus sur ce périmètre élargi s'établi à 747 156 millions de francs CFA en crédits de paiement contre 608 832,6 millions de FCFA programmé pour 2025, (une hausse de 138 323,4 francs CFA), soit 22,77 %. Cette dotation se décompose en crédits d'atténuation pour 126 302 francs CFA contre 620 854 FCFA pour à la couverture des mesures d'adaptation destinées à renforcer la résilience de l'économie et des populations. Les parts contributives des 07 ministères et autres secteurs sont représentées dans la figure 1 ci-dessous.

Figure 1 : Part contributive des secteurs (en millions de FCFA)



Source : Adapté de MEF (2025), 2026

Selon la répartition par ministère identifié dans la gestion des changements climatiques, le Ministère du Cadre de Vie et des Transports (MCVT), le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP), le Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Mines (MEEM), le Ministère du Tourisme, de la Culture et de l'Artisanat (MTCA), le Ministère de la Santé (MS), le Ministère d'Etat en charge de l'Economie, des Finances et de la Coopération (MEF), le Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique (MISP) et les Autres secteurs, les crédits alloués se présentent comme consigné sur la figure 1.

D'après cette figure, trois ministères concentrent à eux seuls la majeure partie des crédits climat ouverts pour 2026. Il s'agit du Ministère du Cadre de Vie et des Transports (MCVT), du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) et du Ministère de l'Énergie, de l'Eau et des Mines (MEEM. Ensemble, ils totalisent 530 828,8 millions de FCFA, soit 71,05 % du total des crédits climat. Le MCVT reste de loin le premier bénéficiaire, avec 301 776,2 millions de FCFA, ce qui représente 40,39 % de l'enveloppe globale, viennent ensuite le MEEM (18,85 %) et le MAEP (11,80 %). Les autres ministères se partagent une enveloppe de 216 612,1 millions de FCFA, correspondant à 28,95 % du total.

À noter la contribution du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), qui s'élève à 28 000 millions de FCFA, soit 3,75 % du total des crédits climat. Cette dotation est destinée à la gestion des risques et catastrophes, via le Fonds National de Réponse aux Catastrophes (FONCAT), créé par décret n° 2020 – 414 du 26 août 2020 et placé sous la tutelle du MEF. Par ailleurs, la proportion des crédits alloués au climat dans les budgets et les dépenses en capital des ministères ciblés, est représenté dans le tableau 2

Ministères	Crédit climat en millions de FCFA (1)	Budget (2)	Proportion (1/2)	Dépenses en capital (3)	Proportion (1 / 3)
MCVT	301 776,2	455 764,1	66,2%	439 491,6	68,7%
MAEP	88 200,6	147 457,7	59,8%	88 200,6	100,0%
MEEM	140 852,0	175 273,5	80,4%	171 313,4	82,2%
MTCA	25 746,5	36 700,1	70,2%	27 622,7	93,2%
SANTE	45 928,0	198 054,5	23,2%	93 084,7	49,3%
MEF	28 000,0	60 707,3	46,1%	15 488,0	180,8%
MISP	3 300,0	90 658,9	3,6%	20 789,4	15,9%
Autres secteurs	113 352,6	512 377,0	22,1%	227 888,4	49,7%
Total	747 156,0	1 676 993,1	44,6%	1 083 878,7	68,9%

Tableau 2 : Poids des crédits climats dans les budgets et investissements des ministères (en millions de FCFA)

Source : Adapté de MEF (2025), 2026

D'après les données du tableau 2, les crédits climat représentent 44,6 % des dotations budgétaires totales des ministères concernés, soit 747 156,0 millions de FCFA sur un

budget global de 1 676 993,1 millions de FCFA. Cela traduit une orientation budgétaire marquée vers la prise en compte du changement climatique dans les politiques publiques. S'agissant des investissements, les crédits climat atteignent 68,9 % des prévisions de dépenses en capital, soit 747 156,0 millions de FCFA sur 1 083 878,7 millions de FCFA. Ce niveau traduit un effort du Bénin d'intégrer la dimension climatique dans les investissements publics, en vue de réduire la vulnérabilité des populations.

Les ministères les plus engagés sont le MEEM (80,4 % de son budget et 82,2 % de ses investissements dédiés au climat), le MCVT (66,2 % du budget et 68,7 % des investissements) et le MAEP (59,8 % du budget et 100 % des investissements). Ces trois ministères concentrent donc les efforts majeurs de financement climatique. Le MTCA ne faisant pas partie des ministères des plus engagés concentre quand même 70,2% de son budget et 93,2% de ses investissements au climat. À l'inverse, le secteur comme la Santé (23,2 % du budget, 49,3 % des investissements) affiche des proportions moindres, bien qu'importantes, témoignant d'une intégration progressive des enjeux climat dans ses programmes.

2.3. Analyse de la gestion pluriannuelle du climat (GPC) : Évolution des prévisions budgétaires du climat sur le triennal 2026-2028

La nécessité d'avoir un programme pluriannuel du budget climat s'impose à l'Etat pour que celui-ci offre une lisibilité accrue de l'action publique et permette son suivi et son évaluation dans le temps (car le temps de réalisation d'une action publique dépasse souvent une année).

L'insertion de la gestion des finances publiques du climat dans un cadre pluriannuel permet de rendre plus crédible toute politique économique et sociale, car l'analyse prospective des politiques publiques oblige l'Etat à procéder à une programmation pluriannuelle (A B. K. Dossa, 2026, p. 45).

Ainsi, le niveau des dotations annuelles projeté sur les trois années du triennal 2026-2028 est le cumul des dotations des investissements favorables au climat programmés sur la période revue. Les volumes des crédits sont décomposés en crédits affectés aux mesures d'**adaptation** et en crédits alloués à l'**atténuation** en tenant compte des projets et programmes selon l'adaptation et l'atténuation. Les tableaux 3, 4 et 5 ci-dessous montrent l'évolution des crédits en 2026, 2027 et 2028 (sur le triennal 2026-2028).

Ministères	PREVISIONS 2026 (en millions de FCFA)		TOTAL
	ATTENUATION	ADAPTATION	
MCVT	41 960,1	259 816,2	301 776,2
MAEP	6 583,0	81 617,5	88 200,6
MEEM	42 272,4	98 579,6	140 852,0
MTCA	0,0	25 746,5	25 746,5
SANTE	0,0	45 928,0	45 928,0
MEF	0,0	28 000,0	28 000,0
MISP	0,0	3 300,0	3 300,0
Autres secteurs	35 486,4	77 866,2	113 352,6
Total	126 302,0	620 854,0	747 156,0

Tableau 3 : Évolution des crédits climat en 2026 (en millions de FCFA)

Source : Adapté de MEF (2025), 2026

Ministères	PREVISIONS 2027 (en millions de FCFA)		TOTAL
	ATTENUATION	ADAPTATION	
MCVT	40 936,1	344 151,5	385 087,6
MAEP	6 743,0	90 169,0	96 912,0
MEEM	20 951,0	117 524,0	138 475,0
MTCA	0,0	22 764,0	22 764,0
SANTE	0,0	47 744,0	47 744,0
MEF	0,0	28 000,0	28 000,0
MISP	0,0	4 700,0	4 700,0
Autres secteurs	22 690,0	76 079,0	98 769,0
Total	91 320,1	731 131,5	822 451,6

Tableau 4 : Évolution des crédits climat en 2027 (en millions de FCFA)

Source : Adapté de MEF (2025), 2026

Ministères	PREVISIONS 2028 (en millions de FCFA)		TOTAL
	ATTENUATION	ADAPTATION	
MCVT	17 696,0	463 218,5	480 914,5
MAEP	7 174,0	90 151,0	97 325,0
MEEM	29 793,0	82 123,0	111 916,0
MTCA	0,0	25 674,0	25 674,0
SANTE	0,0	47 744,0	47 744,0
MEF	0,0	28 000,0	28 000,0
MISP	0,0	3 200,0	3 200,0
Autres secteurs	11 838,0	67 345,0	79 183,0
Total	66 501,0	807 455,5	873 956,5

Tableau 5 : Évolution des crédits climat en 2028 (en millions de FCFA)

Source : Adapté de MEF (2025), 2026

L'analyse des trois (03) tableaux 3, 4 et 5 montre que les crédits climat prévus sur le triennal 2026-2028 suivent une tendance nette à la hausse. Les dotations passent de 747 156,0 millions de FCFA en 2026 (tableau 3) à 822 451,6 millions de FCFA en 2027 (tableau 4), puis progressent encore pour atteindre 873 956,5 millions de FCFA en 2028 (tableau 5). Cette trajectoire traduit une progression des moyens alloués à la

politique climatique, en cohérence avec les engagements de développement durable. Cette intégration des mesures d'adaptation et d'intégration est particulièrement marquée dans des secteurs tels que le Ministère du Cadre de Vie et des Transports (MCVT), qui enregistre une augmentation continue de ses crédits climat (de 301 776,2 millions en 2026 à 480 914,5 millions en 2028), ou encore le MEEM et le MAEP, dont les enveloppes budgétaires progressent également de façon significative. Cette évolution reflète une priorisation des investissements visant à réduire la vulnérabilité des populations face aux effets du changement climatique, en combinant des actions d'**atténuation** et d'**adaptation**. Cette option du Bénin, traduit le niveau de crédits affecté à chaque dimension où l'adaptation sur le triennal 2026 -2028 est plus coté que l'atténuation. En effet, l'analyse des crédits alloués en prévision aux actions d'adaptation sont en nette progression sur le triennal : 620 854,0 millions en 2026 (tableau 3), 731 131,5 millions en 2027 (tableau 4) et 807 455,5 millions en 2028 (tableau 5) ; pour une moyenne d'environ 719 813, 6 millions de FCFA. Tandis que les crédits alloués en prévision aux actions d'atténuation sur le même triennal présentent une tendance baissière : 126 302,0 millions en 2026 (tableau 3), 91 320,1 millions en 2027 (tableau 4) et 66 501,0 millions en 2028 (tableau 5) ; pour une moyenne de 94 707,7 millions de FCFA. On remarque donc le Bénin adopte une stratégie de la politique climat qui privilégie l'adaptation par rapport à l'atténuation où les crédits d'adaptation supplante celle traduisant l'atténuation. En effet, le Bénin subit les effets du changement climatique causé par les émissions de gaz à effet de serre (GES), alors qu'il en émet moins. En effet, une croissance économique moyenne de 4,267% au Bénin, évolue avec une moyenne d'émissions de CO₂ de 0,289t/hbt (A. B. K. Dossa, 2024, p. 90). L'intervention du Bénin sur le volet atténuation s'explique donc par son engagement à contribuer à l'effort mondial de réduction des émissions, pris dans ses Contributions Déterminées Nationales (CDN) élaborées en vertu de l'Accord de Paris, qui vise le maintien de la température mondiale en dessous de 1,5 °C. Aussi, les mesures d'atténuation au Bénin s'orientent-elles vers des efforts de constitution de puits de carbone. Enfin l'évolution sur le triennal 2026-2028 des crédits consignés aux ministères ciblés dans les trois (03) tableaux 3, 4 et 5 présente un caractère erratique contraire au cumul qui évolue dans une forme linéaire et dans une tendance haussière sur la période.

3. Discussion

En 2025, 33,3% (soit le tiers) du budget climat prévu n'a pas été exécuté. Il faut noter que l'exécution s'est établit à fin septembre 2025, donc le dernier trimestre du budget climat 2025 n'a pas encore été exécuté. Malgré ce résultat, l'exécution du budget climat 2025, montre bien que la politique de croissance économique au Bénin ne se focalise plus désormais sur le seul objectif quantitatif d'augmentation du PIB, mais a

pris en compte la dimension qualitative, en intégrant l'exigence du climat par l'exécution de 63,8% des prévisions des dépenses d'adaptation et de 84,0% des prévisions de celles d'atténuation, représentant les deux piliers importants de la lutte contre les changements climatiques. Par ailleurs, les résultats de l'analyse des crédits climat prévus sur le triennal 2026-2028, suivant une tendance à la hausse, d'une part et les crédits alloués en prévision aux actions d'adaptation en nette progression sur le même triennal, d'autre part, méritent d'être implémenter durablement selon l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD, 2026, p. 66), dans le Système d'Information et de Gestion des Finances Publiques (SIGFP). Mieux, la lutte contre les changements climatiques ne peut être gagnée sans une transformation profonde des mécanismes de financement. Une logique dans laquelle le Bénin s'est illustré en 2021 en étant le premier pays africain à émettre une « obligation ODD » sur le marché international, pour un montant de 500 millions d'euros et en juin 2023, un prêt ODD de 350 millions d'euros auprès de la Deutsche Bank (DGTCP, 2026, p. 10). Les travaux de recherches ont également montré une tendance baissière des crédits alloués en prévision aux actions d'atténuation sur le triennal de recherche (126 302,0 millions en 2026, 91 320,1 millions en 2027 et 66 501,0 millions en 2028). Ces résultats montrent que le Bénin a adopté une politique climat qui privilégie l'adaptation par rapport à l'atténuation où les crédits d'adaptation supplantent ceux de l'atténuation. Cette tendance baissière des crédits alloués en prévision aux actions d'atténuation sur le triennal de recherche mérite d'être corrigé, car l'atténuation et l'adaptation sont deux piliers complémentaires de la lutte contre les changements climatiques. L'atténuation vise à réduire les causes (émissions de GES), tandis que l'adaptation consiste à gérer les impacts inévitables en ajustant les systèmes naturels et humains. Les deux stratégies sont indispensables pour limiter le réchauffement et accroître la résilience.

Par ailleurs, la gestion des finances publiques doit favoriser la transparence et la redevabilité en matière de financement climatique. Il est crucial de disposer de données précises sur les flux financiers alloués à l'action climatique, et ce, de la planification budgétaire à l'exécution des projets. L'Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique (ICAT, 2025, p. 122), aide les pays à renforcer leurs systèmes de transparence financière qui constitue un principe clé de la Gestion Budgétaire Axée sur les Résultats (GBAR) ou Budgétisation Axée sur les Résultats (BAR) ou Budgétisation Axée sur la Performance (BAP). En effet, la budgétisation axée sur les résultats (BAR) est un mode de budgétisation qui établit un lien entre les crédits et des résultats mesurables. Ces résultats sont mesurés sous forme d'extrants (résultat à court terme), d'effets (résultat à moyen terme) et d'impacts (résultat à long terme). La BAR se situe dans le prolongement direct de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR), dont elle en est la conséquence logique, articulant la liaison des objectifs poursuivis et

des résultats obtenus à l'allocation budgétaire. Sa démarche permet de montrer que la réalisation d'activités n'est pas nécessairement synonyme de changement et d'amélioration pour les populations ou groupes cibles (les bénéficiaires des programmes d'adaptation et d'atténuation). La GBAR a pour principaux objectifs d'inciter les ministères et institutions de l'Etat à utiliser les moyens financiers mis à leur disposition avec un souci d'Economie, d'Efficacité d'Efficiencia et d'Environnement (la règle des 4E). Elle permet d'élaborer les programmes ministériels qui traduisent, au plan sectoriel, les politiques publiques mises en cohérence avec les missions d'Etat et qui tendent à assurer, à terme, la performance de la gestion publique (A. B. K. Dossa, 2026, p. 34). Elle vise ainsi à évaluer les activités des ministères et institutions de l'Etat en fin de gestion, pour apprécier leur performance, en mesurant les résultats et en faisant endosser aux acteurs budgétaires la responsabilité encourue face aux résultats de leur gestion. Elle permet enfin de tirer des enseignements utiles de l'exécution budgétaire d'une année donnée et prendre en compte les effets de la conjoncture et l'environnement économique de cette année pour réviser les projections budgétaires des années suivantes (A. B. K. Dossa, 2026, p. 38).

Conclusion

Le financement des effets néfastes du climat à partir de la budgétisation verte s'impose aujourd'hui comme un levier stratégique essentiel pour intégrer durablement la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques dans la gestion des finances publiques. Elle transforme le budget de l'Etat en outil de gouvernance écologique, favorisant la transparence, la redevabilité et la performance environnementale à chaque étape du cycle budgétaire (planification, programmation, budgétisation, exécution et suivi-évaluation). Reposant sur une méthodologie rigoureuse d'intégration, elle permet d'identifier, de mesurer et d'orienter les flux financiers vers les priorités climatiques et environnementales. Cette approche encourage également une culture de gestion publique fondée sur la durabilité et la responsabilité écologique. En effet, la présente recherche s'est concentrée sur les tendances des dépenses climatiques prévues sur la période 2026-2028 en analysant leur structuration selon les volets adaptation et atténuation et en évaluant leur poids relatif dans les budgets des ministères responsables de ces secteurs. Ainsi au titre de la loi de finances, gestion 2026, les crédits climat ouverts pour donner effet à la politique climat, s'est établi globalement à 747 156,0 millions de francs CFA en crédits de paiement contre 608 832,6 millions de FCFA pour 2025 induisant une hausse de 138 323,4 millions de francs CFA, soit 22,72 %. Elle s'est répartie en dépenses d'atténuation pour 126 302,0 millions de FCFA contre 620 854,0 millions de FCFA en ce qui concerne la couverture des mesures d'adaptation. Il est

constaté que le volume de crédit climat prévu dans le budget général de l'Etat au titre de la gestion 2026, représente plus de 61,7% de l'ensemble des projets d'investissement public en 2026. De même, les prévisions du triennal 2026-2028, montrent une tendance haussière illustrant la volonté du Bénin à respecter ces engagements en matière de climat et à maintenir le cap jusqu'en 2030 où intervient l'échéance de l'agenda relatif aux objectifs de développement durable dont le climat sera évalué selon l'Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED, 2020, p. 24). La configuration présentée par les crédits consacrés à l'adaptation d'une part et à l'atténuation d'autre part sur le triennal 2026-2028 respecte le choix du Bénin qui priorise l'adaptation par rapport à l'atténuation. La priorité donnée à l'adaptation découle du profil d'émissions de GES du pays et de la nécessité de protéger les infrastructures, les écosystèmes et les moyens de subsistance, dans un contexte où les menaces climatiques s'additionnent aux tensions géopolitiques et aux risques sécuritaires.

Malgré ces initiatives encourageantes, le Bénin demeure confronté à des contraintes multiples. Les impacts climatiques sur des secteurs stratégiques tels que l'agriculture, les infrastructures urbaines, l'énergie, les ressources en eau, la santé, le littoral et le tourisme continuent de représenter des défis majeurs. Dans ce contexte, il est important de faire passer le financement des actions climatiques relatif à la Budgétisation Axée sur le Climat (BAC), à la Budgétisation Axée sur les Résultats (BAR). Ainsi, les résultats seront beaucoup plus spécifiques, mesurables, atteignables et pertinents en matière d'adaptation et d'atténuation des conséquences néfastes du changement climatique au Bénin. Enfin, la budgétisation verte ne saurait être une réforme ponctuelle, mais un processus évolutif et permanent qui appelle à une harmonisation progressive des pratiques et à une intégration complète des considérations climatiques et environnementales dans les politiques publiques en conciliant rigueur budgétaire, équité sociale, responsabilité climatique et environnementale.

Bibliographie

- Collaborative Africa Budget Reform Initiative (CABRI), 2021, *L'intégration du changement climatique dans la budgétisation et les finances* : Compte-rendu principal. Secrétariat de CABRI, Pretoria., 7 p.
- Comité Permanent des Finances de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CPF- CCNUCC), 2018, *Évaluation biennale et aperçu des flux financiers 2018*. CCNUCC, Bonn, 64 p.
- Commission Mondiale sur l'Économie et le Climat (CMEC), 2018, *Développer un nouveau modèle de croissance inclusive pour le XXIe siècle : accélérer l'action climatique d'urgence*. New Climate Economy.WRI, Washington DC., 208 p.
- Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP), 2026, *Financements durables et climatiques. Le Bénin à l'avant-garde de la finance*

- innovante. <https://webzine.tresorbenin.bj>, revue@tresorbenin.bj; N°18, mars 2026, p. 8 -13
- Dossa Alfred Bothé Kpadé, 2026, *Cours de Budgétisation axée sur la Performance*. Ecole Nationale d'Administration (ENA) – Université d'Abomey – Calavi (UAC), Bénin, 52 p.
- Dossa Alfred, Bothé Kpadé, 2024, Estimation de la Courbe Environnementale de Kuznets dans le contexte de l'économie béninoise. *Revue d'Economie Théorique et Appliquée – RETA, Volume14 - Numéro 1 Juin 2024*, <https://doi.org/10.62519/reta>, pp. 81 – 100.
- Forni Lorenzo, Catalano Massimiliano and Pezzolla Elisa, 2019, Increasing Resilience: Fiscal Policy for Climate Adaptation, in *Fiscal Policies for Development and Climate Action*. *Banque mondiale, Washington DC*, pp. 115–131.
- Gameren Valentine van, Weikmans Romain et Zaccai Edwin, 2014, *L'adaptation au changement climatique*. Éditions La Découverte, Paris. 128 p.
- Griscom Bronson, 2017, Natural climate solutions. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*. <https://doi.org/10.1073/pnas.1710465114>, 114 (44) pp. 11645-11650
- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), 2014, 5^{ème} Rapport d'évaluation– Contribution du Groupe de Travail III : Changements climatiques 2014 : Atténuation des changements climatiques. Principaux messages du « Résumé à l'intention des décideurs », 5 p.
- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), 2023, *Synthèse du sixième rapport de synthèse du GIEC – THE SHIFTERS – Mars 2023*, 17 p.
- Initiative africaine concertée sur la réforme budgétaire (CABRI), 2020, *Budgétisation inclusive et financement de la lutte contre le changement climatique en Afrique*. South Africa (Afrique du Sud), www.cabri-sbo.org. 60 p.
- Initiative pour la Transparence de l'Action Climatique (ICAT) 2025, *Guide sur la transparence en matière de finance climat*. Climate Policy in Action – CCAP, 164 p.
- Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), 2026, *Guide pratique sur la budgétisation verte*, OIF - IFDD, Québec, Canada, 88 p.
- Institut International pour l'Environnement et le Développement (IIED), 2020, *L'évaluation pour relier les ODD aux priorités nationales*. <https://pubs.iied.org/17739IIED/>, Londres, 52 p.
- Labouze Éric et Labouze Richard, 1995, *La Comptabilité de l'Environnement*, Paris : Revue Française de la comptabilité, novembre 1995, n°272, 92 p.
- Lemenager Tiphaine, Ahmin-Richard Aurélie et Mermet Laurent, 2012, Les organisations publiques d'aide au développement et la dialectique environnement - développement. *Vertigo, la revue électronique en sciences de l'environnement, volume 12, n°1, mai 2012*, pp. 1-23.
- Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), 2025, *Note d'analyse de l'intégration du climat dans le budget de l'Etat. Bénin, Loi de Finances, gestion 2026*, 49 p.
- Nations Unies, 1992, *Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC)*, <<http://unfccc.int/resource/docs/convkp/convfr.pdf>>. 25p.
- NIASSE Madiodio, 2007, *Eléments de stratégie régionale d'adaptation au changement climatique basée sur l'approche de partage des risques en Afrique de l'Ouest*.

- <https://idl-bnc-idrc.dspacedirect.org/bitstreams/e840ea22-e6fb-4db7-a24f-fc417e62fa20/download>. PACCA- Programme Adaptation au Changement Climatique en Afrique, 19 juin 2007. 62 p.
- Personne Marion, 1998, *Contribution à la méthodologie d'intégration de l'environnement dans les PME-PMI : Évaluation des performances environnementales*. Thèse de Doctorat en Sciences et Techniques du Déchets de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon et de l'École Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne (France). 289 p.
- Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), 2015, *Intégration de l'environnement et du changement climatique pour la réduction de la pauvreté et le développement durable*. Manuel de renforcement des processus de planification et de budgétisation. Deuxième édition. Publié en 2015. PNUD-PNUE, 202 p.
- Salamitou, Jacques, 1989, Le Coût de la Prise en Compte de l'Environnement. *Actes du Colloque, l'Environnement et l'Entreprise organisé par l'AFITE*, Paris, pp. 85-88.
- World Bank, 2021, *Climate Change Budget Tagging: A Review of International Experience*. www.worldbank.org. Washington DC., 50 p.